



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique

كلية العلوم والتكنولوجيا

Faculté des sciences et technologie

قسم علوم الطبيعة و الحياة

Département des Sciences de la Nature et de la Vie

Cours 5 de Législation

Présenté par : Mr. MEZIANE Boualem.

Destiné aux étudiants de Première Année Master

en Sciences de la Nature et de la Vie

(2ème Semestre)

Protection des Ecosystèmes, Production Animale

Microbiologie Appliquée, Biochimie appliquée

2022/2023

Contenu de la matière :

Cours 1 : Notions générales sur le droit (introduction au droit, droit pénal).

Cours 2 : Présentation de législation algérienne (www.joradp.dz, références des textes).

Cours 3 : Réglementation générale (loi sur la protection du consommateur, hygiène, étiquetage et information, additifs alimentaires, emballage, marque, innocuité, conservation).

Cours 4 : Réglementation spécifique (travail personnel, exposés).

Cours 5 : Organismes de contrôle (DCP, CACQUE, bureau d'hygiène, ONML).

Cours 6 : Normalisation et accréditation (IANOR, ALGERAC).

Cours 7 : Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR, codex phytosanitaire et des substances toxiques...).

V. Organismes de contrôle (DCP, CACQUE, bureau d'hygiène, ONML).

1. La direction du contrôle et des prix (DCP)

Rôle Des Agents De Contrôle

Le rôle des agents chargés du contrôle est de s'assurer du respect des obligations légales mises à la charge des intervenants et de la conformité des biens et services.

1/ Obligation d'hygiène, de salubrité et d'innocuité des denrées alimentaires :

- respect de l'obligation de l'innocuité des produits ;
- respect des conditions de salubrité et d'hygiène des personnels, des locaux...

2 / Obligation de sécurité des produits :

- caractéristiques, composition, emballage et condition d'emballage et entretien ;
- Interactivités avec d'autres produits ;
- sa présentation, son étiquetage, instructions concernant son utilisation... ;
- catégories de consommateurs (déconseiller à ...).

3/ Obligation de conformité des produits :

Tout produit mis à la consommation doit satisfaire à l'attente légitime du consommateur :

- Nature, Espèce, Origine, Qualités substantielles, Composition, Teneur en principes utiles, Identité.
- Auto contrôle, quantité, Provenance, Date de fabrication, Date limite de consommation, Mode d'utilisation, Précautions d'emploi...

4 / Obligation de garantie et du service après-vente :

- Le droit à l'essai ;
- Le service après-vente (remplacement, réparation, remboursement du prix, **modifier la prestation**).

5 / Obligation d'information du consommateur :

- Étiquetage, marquage ou tout autre moyen approprié ;
- Langue arabe et accessoirement une ou plusieurs autres langues.

6 / Intérêts matériels et moraux des consommateurs :

- ne doit pas nuire à l'intérêt matériel du consommateur ;
- ne doit pas causer de préjudice moral au consommateur

2. Le Centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE)

Est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du Ministère du commerce. Il est créé par décret exécutif n° 89-147 du 08 août 1989 modifié et complété par le décret exécutif n° 03-318 du 30 septembre 2003.

Le Centre est un espace intermédiaire qui constitue d'une part, un soutien technique aux administrations chargées du contrôle de la qualité et de la sécurité des produits et d'autre part, un appui aux opérateurs économiques dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de promotion de la qualité de la production nationale...

Le Centre est dirigé par un Directeur Général assisté par un secrétaire général et de quatre (04) chefs de divisions. Il est doté de 33 laboratoires dont 04 régionaux et vingt-neuf (29) annexes, d'un Conseil d'Orientation qui délibère sur toutes les questions liées aux activités du Centre et d'une Commission Scientifique et Technique (CST) qui donne son avis sur divers points (plan annuel de recherche scientifique, demandes d'autorisation d'ouverture de laboratoires d'analyses de la qualité, ...).

Missions et activités du CACQE :

Le CACQE a pour missions principales la protection de la santé et la sécurité des consommateurs.

Les principales activités du Centre peuvent être regroupées dans les volets suivants :

- Le contrôle analytique qui consiste en la vérification de la conformité des produits par rapport aux normes et spécifications légales ou réglementaires qui les caractérisent ;
- La gestion, développement et fonctionnement des laboratoires d'analyse de la qualité ; La Promotion de la qualité de la production nationale ;

- Le soutien technique et scientifique aux services chargés du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes ;
- La participation à l'élaboration des normes des biens et services mis à la consommation au sein des comités techniques nationaux ;
- L'information, la communication et la sensibilisation du consommateur ;
- L'assistance et le soutien aux opérateurs économiques pour la maîtrise de la qualité des produits et services qu'ils mettent sur le marché.

Principales activités analytiques des laboratoires :

Le CACQE compte actuellement **33 laboratoires dont 29 opérationnels** répartis sur tout le territoire national. Le contrôle analytique effectué par les laboratoires de la répression des fraudes concerne les divers produits de consommation mis sur le marché aussi bien les produits importés que ceux produits localement. Le nombre moyen d'échantillons traités annuellement est d'environ 18925. Ce nombre est appelé à évoluer avec la réception des nouveaux projets de laboratoires en cours de réalisation.

Le Centre effectue et prend en charge deux types d'analyse : les analyses physicochimiques et les analyses microbiologiques qui couvrent les domaines suivants :

Les produits agroalimentaires ; Les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle ; Les produits industriels. Il s'agit essentiellement des activités de la section contrôle et d'essai des appareils électrodomestiques et celles fonctionnant au gaz qui sont réalisés au niveau du laboratoire régional de Constantine. D'autres produits industriels sont pris en charge dans le cadre de conventions établies avec des laboratoires spécialisés. Ces analyses sont effectuées sur des échantillons prélevés par les agents habilités (Directions de Commerce de wilaya DCW) dans le cadre de la répression des fraudes.